



T A L E N Z

Entreprendre est un art majeur

Audit • Expertise Comptable • Conseil

SOFIDEM & Associés

ASSOCIATION FRERES DES HOMMES

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme établissement d'utilité publique
Par décret du 3 février 1988
Siège social :
2 Rue de Savoie – 75006 PARIS

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial

12, avenue de l'Opéra • 75001 PARIS
Tél. : 01 53 96 82 82 • Fax : 01 53 96 82 89

www.sofidem.talenz.fr

ASSOCIATION FRERES DES HOMMES

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme établissement d'utilité publique
Par décret du 3 février 1988

Siège social :
2 Rue de Savoie – 75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

SOFIDEM & Associés
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FRERES DES HOMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 28 mai 2018

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés



Daniel BOSSER

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ooOoo

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ASS ASSOC FRERES DES HOMMES

2 Rue de Savoie
75006 PARIS

APE : 9499Z
Siret : 78428725200018



Fiduciaire Mallet
Expertise Audit et Conseil

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	24 868,82	24 655,87	212,95	1 480,49
Immobilisations corporelles				
Constructions	670 060,81	501 303,17	168 757,64	179 338,28
Autres immobilisations corporelles	288 041,58	240 428,57	47 613,01	66 022,28
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	2 241,64	304,90	1 936,74	1 936,74
Prêts	8 118,85		8 118,85	8 118,85
Autres immobilisations financières	265,26		265,26	2 165,26
ACTIF IMMOBILISE	993 596,96	766 692,51	226 904,45	259 061,90
Stocks				
Créances				
Autres créances	724 078,92	45 000,00	679 078,92	672 726,19
Divers				
Valeurs mobilières de placement	14 215,91		14 215,91	175 331,26
Disponibilités	3 110 833,51		3 110 833,51	1 173 817,15
Charges constatées d'avance	13 955,18		13 955,18	21 897,10
ACTIF CIRCULANT	3 863 083,52	45 000,00	3 818 083,52	2 043 771,70
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 856 680,48	811 692,51	4 044 987,97	2 302 833,60



Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Autres réserves	330 157,30	330 157,30
Report à nouveau	917 992,17	913 352,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 195 147,22	4 639,86
FONDS PROPRES	2 443 296,69	1 248 149,47
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	11 640,36	35 995,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 640,36	35 995,00
Fonds dédiés sur subventions	1 133 758,88	665 721,79
FONDS DEDIES	1 133 758,88	665 721,79
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	157 008,28	167 925,19
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	157 008,28	167 925,19
Emprunts et dettes financières diverses	1 900,00	1 900,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 195,46	62 031,90
Dettes fiscales et sociales	164 515,95	118 617,48
Autres dettes	109 672,35	2 492,77
DETTES	456 292,04	352 967,34
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 044 987,97	2 302 833,60



Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises					
Production vendue			6 750	0,38	-100,00
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	1 252 651	33,00	671 083	38,12	86,66
Reprises et Transferts de charge	27 009	0,71	1 100	0,06	NS
Cotisations	2 992	0,08	3 158	0,18	-5,26
Autres produits	2 542 517	66,98	1 082 151	61,48	134,95
Produits d'exploitation	3 825 169	100,77	1 764 242	100,23	116,82
Achats de marchandises	9 276	0,24	20 002	1,14	-53,62
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières					
Variation de stock de matières premières					
Autres achats non stockés et charges externes	560 965	14,78	478 901	27,21	17,14
Impôts et taxes	50 271	1,32	39 777	2,26	26,38
Salaires et Traitements	562 237	14,81	472 273	26,83	19,05
Charges sociales	256 817	6,77	220 428	12,52	16,51
Amortissements et provisions	42 257	1,11	50 821	2,89	-16,85
Autres charges	679 760	17,91	747 816	42,48	-9,10
Charges d'exploitation	2 161 583	56,94	2 030 018	115,32	6,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 663 586	43,82	-265 776	-15,10	-725,94
Opérations faites en commun					
Produits financiers	5 147	0,14	4 538	0,26	13,42
Charges financières	5 549	0,15	5 176	0,29	7,20
Résultat financier	-402	-0,01	-638	-0,04	-37,04
RESULTAT COURANT	1 663 184	43,81	-266 414	-15,13	-724,29
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles			4 394	0,25	-100,00
Résultat exceptionnel			-4 394	-0,25	-100,00
Impôts sur les bénéfices					
Report des ressources non utilisées	323 484	8,52	615 092	34,94	-47,41
Engagements à réaliser	791 521	20,85	339 645	19,29	133,04
EXCEDENT OU DEFICIT	1 195 147	31,48	4 640	0,26	NS



COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOC FRERES DES HOMMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 044 988 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 195 147 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RAPPEL DES PRINCIPES DE COMPTABILISATION DE LEGS.

La comptabilisation des éléments d'un legs par une association faisant appel public à la générosité est énoncée dans le règlement CRC n°1999 – 01 5 Legs et donations qui précise :

Pour les biens meubles ou immeubles provenant d'une succession, legs ou donation et destinés à être cédés par l'association ou la fondation, les mouvements suivants sont comptabilisés :

- dès la date de l'autorisation administrative, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges d'acquisition pouvant grever ces biens ;
- au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la cession de ces biens, le compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est crédité ou débité des montants encaissés ou décaissés, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est modifié sur la base des versements constatés ; toutefois, en cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les produits d'exploitation perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes ;
- lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le compte correspondant de produits (courants ou exceptionnels) est crédité du montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien pendant sa transmission, par le débit du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation », qui est ainsi soldé pour le bien concerné.
- Par ailleurs, les charges exposées au-delà de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.

Par conséquent, la réalisation d'un legs et la comptabilisation en produits doit s'apprécier bien par bien, au fur et à mesure de leur réalisation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La Loi prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Legs Nicole. F.

Madame Nicole.F est décédée le 8 juin 2017 à Paris et l'Association Freres des Hommes a été désignée légataire universel.

Ce legs est traité par l'Etude Notariale LEMBO et Associés.

Un Conseil d'Administration du 21 octobre 2017 a accepté le legs de Mme F, d'un montant net estimé à 2 949 137.51€.

En décembre 2017, l'Association Freres des Hommes a reçu un virement net de l'étude notariale de 1 303 349.05€ qui représente la réalisation des liquidités du legs de Mme F. Cette somme, ainsi que préconisé par les recommandations de la CNCC, a été enregistrée au Tableau de Résultat de l'exercice 2017.

Le solde du legs pour un montant net évalué de 1 645 788.46€ est composé de biens immobiliers non encore réalisés.

Des décisions du Conseil d'Administration seront prises sur l'exercice 2018 quant à la cession totale ou partielle de ces biens.

Des dettes fiscales sont encore à régler et leurs montants définitifs ont été connus sur 2018.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 869			24 869
Immobilisations incorporelles	24 869			24 869
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	670 061			670 061
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	219 243			219 243
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 799			68 799
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	958 102			958 102
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 242			2 242
- Prêts et autres immobilisations financières	10 284			8 384
Immobilisations financières	12 526			10 626
ACTIF IMMOBILISE	995 497			993 597

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 388	1 268		24 656
Immobilisations incorporelles	23 388	1 268		24 656
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	490 723	10 581		501 303
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	168 138	8 322		176 460
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 881	10 087		63 968
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	712 742	28 990		741 732
ACTIF IMMOBILISE	736 130	30 257		766 388



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 746 418 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 119		8 119
Autres	265		265
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	724 079	724 079	
Charges constatées d'avance	13 955	13 955	
Total	746 418	738 034	8 384
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Parmi ces créances figurent des legs à hauteur de 206 668.78€, acceptés par le conseil d'administration de FDH et autorisés par la Préfecture.

Produits à recevoir

	Montant
Succession MME BOULANGE	60 349
Succession MME CHEVOLOT	15 000
Succession MME VERMEESCH	117 300
Succession M CAILLIAU	14 020
Subv. à recevoir - AM.SUD	431 378
Total	638 047

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, pour les titres FCP, la valeur boursière se monte à 14 217 euros pour une valeur comptable de 14 216 euros.

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	305			305
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	33 000	12 000		45 000
Total	33 305	12 000		45 305
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		12 000		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres



Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	330 157			330 157
Report à Nouveau	913 352	4 640		917 992
Résultat de l'exercice	4 640	1 190 507		1 195 147
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 248 149	1 195 147		2 443 297

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	35 995			24 355	11 640
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	35 995			24 355	11 640
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation				24 355	
Financières					
Exceptionnelles					

Une provision pour constater les engagements de retraite a été constituée pour la première fois en 2010.

L'application de la méthode des unités projetées avec un taux d'actualisation de 1.30% conduit à un passif de 11640.36 au 31.12.2017.

L'option de départ choisie pour l'étude est la "la mise à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein"

Le compte comptable utilisé en n-1 est le compte 158005. Le compte utilisé pour 2017 est le 153000.

le compte 158005 a été soldé par reclassement dans le compte 153000.

le compte 153000 a été mouvementé par une reprise de provision.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 456 292 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	157 008	12 395	61 440	83 173
Emprunts et dettes financières divers	1 900		1 900	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 195	23 195		
Dettes fiscales et sociales	164 516	164 516		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	109 672	109 672		
Produits constatés d'avance	1 133 759			
Total	456 292	309 779	63 340	83 173
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
- envers les Groupes et associés				
Emprunts remboursés sur l'exercice	10 876			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	22 364
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 184
Dettes provis. pr congés à payer	47 585
RTT	6 360
Charges sociales s/congés à payer	27 637
Provision Charges s/ RTT	3 895
Total	109 025

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 955		
Total	13 955		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Inscription de privilège à hauteur de 190 000 euros , en principal plus d'intérêts, sur l'ensemble immobilier de 4 rue de Savoie 75006 Paris.
Le montant de l'emprunt dû au 31.12.2017 s'élèvent à 155 824.02 euros

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	206 669
Total	206 669

Le détail des legs nets à réaliser est fourni dans le paragraphe consacré aux donations.

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 11 640 euros

Une provision pour constater les engagements de retraite a été constituée pour la première fois en 2010.

L'application de la méthode des unités de crédit projetées avec un taux d'actualisation de 1.30% conduit à un passif de 11640.36€ au 31.12.2017.

L'option de départ choisie pour l'étude est " la mise à la retraite lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein"

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	60 931	
Dons en nature		
Total	60 931	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	60 931	
Total	60 931	

Donations

Autres informations

Donations

Parmi les disponibilités, figurent dans le compte 511500, les dons datés de décembre 2017 mais encaissés en début d'année 2018 (et ayant donc donné lieu à l'édition d'un reçu fiscal de l'année échue). Le montant des dons à encaisser s'élève à 75 755.20€

Suivi des legs et des dons

	Solde des legs et donations en début d'exercice	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Soldes des legs et donation en fin d'exercice
	A	B	C	A+B-C
<i>Dons faisant l'objet d'une attestation fiscale</i>		860 353		860 353
Total		860 353		860 353

Legs à réaliser

	Montant initial
	206 669
Sous total	206 669
Sous total	
TOTAL	206 669

Autres informations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A - B + C
Secteur Pépin sub	91 075	93 348	128 981	126 708
Secteur Pépin	2 295			2 295
Secteur Afrique sub	173 216	185 619	211 482	199 079
Secteur Afrique	12 403			12 403
Secteur AM Lat.Sub	68 481	44 517	73 118	97 082
Projet Sud Fp	75 000			75 000
Projet Assoc Fp	243 252			243 252
Projet Sud Subvention			355 865	355 865
Secteur ASIE			22 076	22 076
Sous total	665 722	323 484	791 521	1 133 759
Sous total				
TOTAL	665 722	323 484	791 521	1 133 759

Les cofinancements accordés par les bailleurs, ainsi que les fonds propres collectés par l'association, non encore transférés vers les programmes en tout ou partie, sont considérés comme des Fonds dédiés et figurent à ce titre au passif du bilan.



Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois					
EMPLOIS	Emplois du 2017 - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 - Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
	(1)	(3)		(2)	(4)
1 - MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		1 075 915
<u>1.1 Réalisées en France</u>	1 798 820	998 723	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	2 516 476	2 516 476
- Actions réalisées directement	474 824	303 755	1.1. Dons et legs collectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels non affectés	708 140	708 140
<u>1.2 Réalisées à l'étranger</u>			- Dons manuels affectés	152 214	152 214
- Actions réalisées directement	655 268	349 474	- Legs et autres libéralités non affectés	1 651 056	1 651 056
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	668 728	345 495	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	5 067	5 067
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	259 653	248 205			
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	238 836	227 388	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	49 998	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	15 451	15 451	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 237 647	
	5 366	5 366	4 - AUTRES PRODUITS	2 441	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 659	103 483			
		1 350 412	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 805 962	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 167 132		II - REPRISES DES PROVISIONS	24 355	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	323 484	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	791 521		IV - VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		4 728
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 195 147		V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	4 153 800		VI - TOTAL GENERAL	4 153 800	2 521 204
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes des immobilisations financées par les collectes auprès du public		10 876			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		39 995			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 321 293	VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 321 293
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		2 275 827
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	52 925		Bénévolat	60 931	
Frais de recherche de fonds	8 006		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en Nature		
Total	60 931		Total	60 931	

Annexe au CER 2017

1. Informations générales

1.1 Obligation de présentation

En application des dispositions de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, les associations et fondations qui font ou souhaitent faire appel à la générosité publique doivent depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 intégrer dans l'annexe des comptes annuels le compte emplois des ressources (CER).

1.2 Nouvelle présentation

Le règlement CRC n°2008-12 du 7 mai 2008 a modifié la présentation du compte d'emplois des ressources qui s'applique aux comptes des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009.

Cette nouvelle présentation se caractérise par :

- une concordance réaffirmée avec le compte de résultat (colonnes 1 et 2) ;
- la mention des investissements financés par des ressources collectées auprès du public ;
- l'intégration des reports de ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début et fin d'exercice ;
- la mise en évidence de l'affectation par ligne d'emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

2.1 Définition de la générosité publique

La générosité publique est un acte consécutif d'une décision d'une personne physique.

Sont considérés comme ressources relevant la générosité du public :

Les ressources collectées auprès du public :

- les dons individuels et nominatifs encaissés par l'association.
- Les legs et autres libéralités émanant de personnes physiques encaissés par l'association.

Les autres produits liés à l'appel à la générosité du public :

- Les produits financiers obtenus à partir des placements financiers effectués par Frères des Hommes des fonds issus de la générosité du public (dons et legs).

2.2 Définition des missions sociales

Les missions sociales sont les activités de Frères des Hommes correspondant à l'objet social tel que défini à l'article 1 des statuts :

- 1°) Contribuer directement ou indirectement au développement des populations défavorisées du monde et, en particulier, de celles d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine.
- 2°) Contribuer en Europe, et particulièrement en France, à une meilleure sensibilisation de l'opinion publique sur les problèmes concernant les pays en voie de développement, notamment par des moyens d'information et de formation adaptés.
- 3°) Favoriser les échanges entre les partenaires de l'association, au Nord comme au Sud.

Les charges comptabilisées des activités relevant des missions sociales sont :

- Les charges directes des activités.
- Les charges du personnel de Frères des Hommes spécifiquement affecté à la mise en œuvre des activités des missions sociales.
- Les charges indirectes de fonctionnement de Frères des Hommes au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités des missions sociales.
- L'ensemble des charges supportées par les équipes locales de Frères des Hommes est affecté aux missions sociales en France.

Les missions sociales réalisées en France :

- L'appartenance d'une activité aux missions sociales en France est déterminée par l'objectif de l'activité : sensibilisation, information, formation, éducation au développement, rencontres entre partenaires.

Annexe au CER 2017

- Activités entrant dans le champ des missions sociales en France :
 - Les campagnes thématiques de sensibilisation de l'opinion publique ;
 - Les projets d'activité de sensibilisation de l'opinion publique ;
 - Les rencontres entre partenaires Nord et Sud de Frères des Hommes
 - Les programmes de formation mis en œuvre par Frères des Hommes et ses partenaires ;
 - La réalisation et la mise à disposition de supports publics d'information : journaux, brochures, livres, expositions, site internet, jeux... ;
 - Les activités des sympathisants, équipes et groupes locaux de Frères des Hommes.

Les missions sociales réalisées à l'étranger :

- L'appartenance d'une activité aux missions sociales à l'étranger est déterminée par l'objectif de l'activité : la contribution directe ou indirecte au développement des populations du monde, le renforcement d'acteurs, l'appui aux organisations partenaires de Frères des Hommes.
- Activités entrant dans le champ des missions sociales à l'étranger :
 - Le financement des programmes d'activités des organisations partenaires ;
 - L'activité de gestion des subventions, concours publics et fonds privés pour le financement des activités des organisations partenaires ;
 - Les interventions directes à l'étranger notamment auprès des organisations partenaires tel que : conseil, formation, organisation, gestion, communication, relation bailleurs... ;
 - Les évaluations, audits, capitalisation, analyses d'impact des activités et projets menés à l'étranger ;
 - L'envoi de bénévoles, volontaires, stagiaires à l'étranger ;
 - Les rencontres Nord-Sud de partenaires de Frères des Hommes.
- Depuis le CER 2014, sont distinguées sur les lignes :
 - « Actions réalisées directement » les sommes engagées et comptabilisées directement par Frères des Hommes.
 - « Versements à un organisme central ou à d'autres organismes » les sommes dont la gestion est déléguée aux organisations partenaires de Frères des Hommes.

2.3 Définition des frais de recherche de fonds

2.3.1 Les frais d'appels à la générosité du public

Les activités d'appel à la générosité du public sont celles dont l'objet est lié exclusivement à la collecte de fonds auprès de donateurs privés. Les frais sont ceux engagés pour solliciter les donateurs et légataires potentiels et gérer les dons et legs reçus.

Les frais comptabilisés sont :

- Les frais directs de réalisation et de diffusion des supports de collecte ;
- Les frais directs de campagnes de prospection vers de nouveaux donateurs ;
- Les frais directs de campagnes de prospection vers des légataires ;
- Les frais directs de traitement et de gestion des fonds issus de la générosité du public ;
- Les frais de personnel affecté à la réalisation et à la diffusion des supports de collecte, ainsi qu'au traitement des dons et legs issus de la générosité du public ;
- Les charges indirectes de fonctionnement de Frères des Hommes au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités d'appel et de gestion des fonds issus de la générosité du public.

2.3.2 Les frais de recherche des autres fonds privés

Les activités de recherche de fonds privés sont celles menées pour introduire des demandes de financement auprès de financeurs privés. Il s'agit d'activités en amont de l'obtention de ces fonds privés et indépendantes de l'obtention et de la gestion de ces fonds.

Annexe au CER 2017

Les frais comptabilisés sont :

- Les frais directs liés à l'identification et à la rencontre de financeurs privés ;
- Les frais directs liés à la rédaction, l'édition et au dépôt de demandes de fonds privés ;
- Les frais de personnel affecté aux activités de recherche et de demandes de fonds privés ;
- Les charges indirectes de fonctionnement au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités de recherche des autres fonds privés.

2.3.3 Les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Les activités de recherche de subventions et concours publics sont celles menées pour introduire des demandes de financement auprès de financeurs publics. Il s'agit d'activités en amont de l'obtention de ces subventions et concours publics et indépendantes de l'obtention et de la gestion de ces financements.

Les charges comptabilisées sont :

- Les charges directes liées à l'identification et rencontre de financeurs publics ;
- Les charges directes liées à la rédaction, l'édition et au dépôt de demandes de subventions et concours publics ;
- Les frais de personnel affecté aux activités de recherche et de demandes de subventions et concours publics ;
- Les charges indirectes de fonctionnement au prorata des temps passés par le personnel affecté à la mise en œuvre des activités de recherche de subventions et concours publics.

3. Compléments d'information relatifs au CER

Au 01/01/2016, le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice est déterminé par le solde porté au 31/12/2016 sur le CER 2016 soit 1 075 916 €.

4. Compléments d'information relatifs aux ressources

Tableau des fonds dédiés selon la décomposition des missions sociales :

	Fonds à engager au 01/01/2017	Utilisation en cours d'exercice 2017	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager le 31/12/17	Variation des fonds dédiés en 2017
	A	B	C	D=A-B+C	E=-B+C
Missions sociales en France	93 370	93 348	128 981	129 003	
Fonds de subvention dédiés	91 075	91 075	126 915	126 915	
Autres fonds privés dédiés	0	0	0	0	
Fonds dédiés collectés auprès du public	2 295	2 273	2 066	2 088	
Missions sociales à l'étranger	320 100	230 136	662 541	761 504	
Fonds de subvention dédiés	221 262	197 298	639 655	663 618	
Autres fonds privés dédiés	20 435	20 435	15 004	15 004	
Fonds dédiés collectés auprès du public	87 403	12 403	7 882	82 882	
Projet Associatif	243 252	0	0	243 252	
Fonds dédiés collectés auprès du public	243 252	0	0	243 252	
Total missions sociales	665 722	323 484	791 521	1 133 759	
Fonds de subvention dédiés	312 337	288 373	766 569	790 533	478 196
Autres fonds privés dédiés	20 435	20 435	15 004	15 004	-5 431
Fonds dédiés collectés auprès du public	332 950	14 676	9 948	328 222	-4 728

Annexe au CER 2017

5. Compléments d'information relatifs aux emplois

5.1 Ventilation des charges indirectes de fonctionnement et de personnel

Les charges indirectes de personnel sont ventilées sur les différentes lignes du CER sur la base d'une clé de répartition en valeur, établie à partir des coûts de chaque salarié et de l'estimation des temps passés sur chaque activité.

Sont exclues des charges indirectes de personnel celles passées en coût direct sur des projets (sur la base de fiches de temps et du coût jour du collaborateur) ainsi que celles directement affectées sur des projets, dans le cadre des frais administratifs dédiés aux projets.

Les charges indirectes de fonctionnement sont ventilées sur les différentes lignes du CER sur la base d'une clé de répartition en quantité, établie à partir du nombre de jours passés par chaque salarié sur les différentes activités.

Sont exclues des charges indirectes de fonctionnement celles liées au fonctionnement des instances statutaires (Conseil d'Administration, Bureau et Assemblée Générale) et celles directement affectées sur des projets, dans le cadre des frais administratifs dédiés aux projets.

Ci-dessous les pourcentages utilisés pour la ventilation des charges indirectes en 2017 :

Clés de répartition	Charges indirectes de personnel	Charges indirectes de fonctionnement
FR Actions réalisées directement	19,8%	18,3%
ETR Actions réalisées directement	40,6%	38,6%
Frais AGP	24,2%	28,6%
Frais rech autres fonds privés	2,3%	2,4%
Frais rech sub et concours publics	0,8%	0,6%
Frais de fonctionnement	12,3%	11,6%
Total	100%	100%

5.2 Tableau de passage entre les charges du compte de résultat et les emplois du CER

CER	Total CER Cof (s)	COMPTE DE RESULTAT 2017										Transfert de charges	TOTAL des Emplois
		Activités	Impôts taxes	Salaires	Charges sociales	Dotations amort	Autres charges	Charges financières	Charges exceptionnelles				
FR Actions réalisées directement	474 824	189 269	7 617	114 158	51 790	7 745	79	961	-	-	102 675	474 294	
FR Versement d'autres organismes en France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ETR Actions réalisées directement	655 268	253 782	20 157	227 654	109 732	16 296	167	2 022	-	-	83 046	656 855	
ETR Versement autres organismes	668 728	-	-	-	-	-	668 728	-	-	-	-	668 728	
Frais AGP	238 836	95 484	15 217	134 756	51 963	12 067	323	1 803	-	-	83 223	238 189	
Frais de rech des autres fonds privés	15 451	2 482	1 087	12 661	5 813	999	10	124	-	-	2 784	15 250	
Frais rech subventions et concours publics	5 366	652	391	4 708	2 182	262	3	33	-	-	2 867	5 344	
Frais de fonctionnement	108 659	28 273	5 802	68 299	31 358	4 889	10 651	607	-	-	41 847	108 331	
Dotations provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Enlèvements à réaliser (Fonds dédiés)	791 521	-	-	-	-	-	791 521	-	-	-	-	791 521	
Total des charges	2 968 889	370 241	50 271	542 237	216 817	833 779	679 760	5 549	-	-	-	2 958 683	
Excédent de l'exercice	1 185 147	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL GENERAL	4 154 036	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

La colonne « Transfert de charges » correspond à la ventilation des montants des écritures analytiques (OD analytiques), valorisant l'expertise de salariés de Frères des Hommes ainsi que les frais administratifs sur les projets.

5.3 Financement des immobilisations par des fonds issus de la générosité public

En 2014, Frères des Hommes a acheté des locaux sis 4 rue de Savoie, correspondant à des bureaux loués par Frères des Hommes depuis avril 2011, au prix de 190 000 €, financés intégralement par un emprunt au Crédit Coopératif. L'acquisition et son financement ont été votés lors de l'Assemblée Générale du 28-29 juin 2014. La part financée par les fonds issus de la générosité du public, en 2017, correspond à la part du capital remboursé sur l'emprunt en 2017, à savoir 10 876 €.

Annexe au CER 2017

Aucune acquisition n'a été réalisée en 2017

5.4 Les ressources des cessions des immobilisations

Les cessions des immobilisations considérées comme ayant été financées par la générosité du public viennent minorer la part des acquisitions d'immobilisations financées par la générosité du public.

En 2017, aucune cession n'a été réalisée

5.5 Neutralisation des dotations aux amortissements

Le montant des dotations neutralisé correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations acquises depuis la détermination au 31/12/2008 du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice financées par les ressources collectées auprès de public.

Montant de ces dotations aux amortissements en 2017 = 39 995 €

6. Autres informations

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat valorisé est basé sur le temps d'intervention estimé des bénévoles :

Les heures de bénévolat sont valorisées taux de 51€/j (soit 1100€/mois) hormis les bénévoles « experts » valorisés au coût de 200€/jour. Les taux de valorisation ont été modifiés en 2017 pour être mis en cohérence avec ceux retenus dans le cadre du contrat AFD finançant le programme de la Pépinière de la solidarité internationale.

Le temps passé par les membres du Conseil d'administration et du Bureau pour la conduite de leurs mandats d'administrateurs n'est pas valorisé.

Détail du bénévolat valorisé en 2017 :

	Nombre de bénévoles	Nombre de journées	Valorisation jour	Valorisation année 2017
Contributions bénévoles				
Liées aux missions sociales :				
Animations des équipes locales de sensibilisation	16,5	272	51 €	13 885 €
Coordination des équipes Pépinière	8	151	51 €	7 669 €
Accompagnement des projets Pépins et événements Pépinière	24	131	200 €	26 171 €
Accompagnement des étudiants de l'Istom	1	15	200 €	3 000 €
Sous-total Missions sociales				52 925 €
Liées aux activités de recherche de fonds				
Gestion des dons et préparation des appels de fonds	2	39	200 €	7 700 €
Traitement du courrier	3	6	51 €	306 €
Sous-total Recherche de fonds				8 006 €
Total	51,5	608		60 931 €

ASSOCIATION FRÈRES DES HOMMES

Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue comme établissement d'utilité publique
par Décret du 3 février 1988

Siège social :
2 Rue de Savoie - 75006 PARIS

--oo0oo--

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**SOFIDEM & Associés
Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, avenue de l'Opéra
75001 PARIS**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Convention déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 28 mai 2018

Le commissaire aux comptes
SOFIDEM & Associés



Daniel BOSSER